



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Convention partenariale d'étude globale de revitalisation des communes de Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Nonancourt - Approbation et autorisation de signature

N°2022-187

Rapporteur : Christelle MINARD

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	56
Nombre de pouvoirs	14
Votants	70
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGES

028-200040277-20220627-2022-187-DE

(SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAI) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

Il a été exposé que,

Dans le cadre du dispositif partenarial « Action bourgs-centres en Eure-et-Loir », associant l'Etat, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, et la Banque des territoires ; la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à piloter la réalisation d'une étude globale de revitalisation pour le compte des communes de Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Nonancourt, qui comportera un volet transversal commun aux trois communes et une déclinaison pour chacune d'elles.

L'objectif de l'étude est de traiter l'ensemble des thématiques liées à l'attractivité de ce « pôle bourgs-centres » : la mobilité et les déplacements, l'armature commerciale et de services, la structuration des équipements et services publics, l'habitat et le logement, l'aménagement des espaces publics ainsi que la vie culturelle et touristique. Les enjeux ainsi identifiés permettront de dégager à l'échelle de ces trois communes des orientations stratégiques et ainsi planifier des actions à engager à court, moyen et long terme afin de redynamiser, voire de revitaliser, ces « bourgs-centres ».

Dans un souci d'efficacité, les différents partenaires souhaitent articuler de manière cohérente leurs interventions en faveur d'investissements qui contribuent à renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire, pour créer les conditions favorables à la croissance et à la création d'emplois dans les espaces ruraux.

La présente convention de partenariat a ainsi pour objet de définir les engagements des différentes parties et d'articuler les soutiens des partenaires financiers pour la réalisation de l'étude globale de revitalisation selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- 20 % maximum du coût HT pour l'Etat ;
 - 25 % du coût HT pour le Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
 - 15 % maximum du coût HT pour la Banque des territoires ;
- Etant précisé que les taux indiqués ci-dessus s'appliquent sur une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT*
- Le Conseil régional Centre-Val de Loire pourra également être sollicité pour un financement complémentaire, sachant que le total des subventions ne pourra pas excéder 80 % du coût HT de l'étude ;
 - Le solde à la charge des trois communes.

Les modalités d'engagement et de versement des subventions sont précisés par la convention.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerçant de nombreuses compétences impactant la revitalisation des bourgs-centres, celle-ci assure l'ingénierie du dispositif « Petites villes de demain » notamment au travers du recrutement d'une cheffe de projet Petites Villes de Demain depuis le 2 mai 2022.

En complément de cette convention, un groupement de commandes est conclu entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et les trois communes afin de confier à un même prestataire l'étude de revitalisation des bourgs-centres desdites communes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de la Commission permanente du Conseil régional Centre-Val de Loire n°21 05 26 137 du 21 mai 2021 approuvant l'avenant n°2 à la Convention Région-Département 2015-2021 qui intègre le dispositif en faveur des bourgs-centres et pour lequel la Région a réservé 1,972 M € ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 25 juin 2018 définissant les principes généraux de la politique départementale pour les territoires, et du 5 novembre 2018 précisant le dispositif opérationnel « bourgs-centres » ;

Vu la décision de la Banque des territoires du 28 décembre 2018 ;

Vu la convention d'adhésion Petites Villes de demain signée le 21 avril 2021 pour les communes de l'Eure ;

Vu la convention d'adhésion Petites Villes de demain signée le 21 juillet 2021 pour les communes de l'Eure-et-Loir ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Saint-Lubin-des-Joncherets du 18 mai 2022 approuvant la convention et autorisant son Maire à la signer ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Nonancourt du 19 mai 2022 approuvant la convention et autorisant son Maire à la signer ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Saint-Rémy-sur-Avre du 23 juin 2022 approuvant la convention et autorisant son Maire à la signer ;

Vu la décision de la Commission permanente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir du 1er juillet 2022 approuvant le contenu de la convention et autorisant son Président à la signer ;

Vu l'avis de la commission attractivité du territoire par le développement économique du 16 juin 2022.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention partenariale d'étude globale de revitalisation des communes de Saint-Lubin-des-Joncherets, Saint-Rémy-sur-Avre et Nonancourt

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 06/07/2022  Le Président Gérard SOURISSEAU
--	--